



Avocats & Solicitors



Aditi DURAND

Avocate au Barreau de Paris
Solicitor of England & Wales

Avocate au Barreau de Paris et Solicitor of England & Wales, Aditi Durand a intégré le cabinet rory.legal en 2021 juste après sa création. Aditi a acquis une expérience significative en arbitrage et en contentieux au sein de cabinets internationaux de renom. Ayant suivi les deux formations complètes à Paris et à Londres, Aditi accompagne consœurs, confrères et sociétés dans le cadre de leurs procédures arbitrales internes et internationales, tant en droit français qu'en droit anglais.

Elle est intervenue dans divers secteurs d'activité tels que les litiges post-acquisition et entre actionnaires, la distribution, l'énergie et les télécoms. Aditi intervient également devant les tribunaux français en matière de contentieux et notamment dans le cadre de recours en annulation contre des sentences arbitrales.

Avant de rejoindre le cabinet, Aditi a exercé en tant qu'avocate dans un cabinet français au sein duquel elle a conseillé des établissements financiers, des compagnies d'assurances, des fonds d'investissement et des institutionnels, français et étrangers, dans le cadre de financements structurés pour des opérations immobilières et des acquisitions de sociétés. Elle a ainsi développé des compétences particulières en matière de négociation contractuelle, droit bancaire et financier et droit des sûretés.

Forte de cette expérience, Aditi se distingue par sa capacité à offrir des perspectives juridiques diversifiées, des conseils stratégiques et une approche personnalisée aux besoins des clients.

rory.legal

9 rue Duphot
75 001 Paris, France

+33 7 68 40 39 18
ad@rory.legal

Nationalité

Française

Barreaux

Avocate au Barreau de Paris
Solicitor of England & Wales

Langues maternelles

Français
Anglais

Formation

LL.B. Honours, BPP Law School, London, 2020
Graduate Diploma in Law, BPP Law School, London, 2016
Master 2 Droit des affaires Contentieux des affaires, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2013
Master 1, Droit international et européen, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2012
Master 1, Droit des affaires – Contentieux des affaires, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2012
Certificate in Corporate Law and Governance, London School of Economics (LSE), 2011
Licence Droit, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2011

Expériences professionnelles

Avocate, rory.legal, Paris (2021 à date)
Avocate, LPA-CGR, Paris (2018 à 2021)

Expérience

Arbitrage

- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la LCIA (*London Court of International Arbitration*), siège LCIA-DIFC (*LCIA-Dubai International Financial Centre*), représentant un acteur majeur du marché saoudien des tests de corrosion non-destructifs dans le cadre d'un litige contre des actionnaires minoritaires d'une de leurs principales filiales. L'enjeu du litige était de OMR 4.3 millions. Le droit applicable était le droit anglais. La procédure s'est déroulée en anglais.
- Conseil dans deux arbitrages sous l'égide de la LCIA (*London Court of International Arbitration*), représentant une société saoudienne contre une société anglaise dans le cadre d'un litige lié au paiement d'une créance issue d'un achat d'actions du capital social d'une société commerciale. L'enjeu du litige était de SAR 9 millions. Le droit applicable était le droit anglais. Les procédures se sont déroulées en anglais.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la LCIA-DIFC (*London Court of International Arbitration-Dubai International Financial Centre*), représentant les acquéreurs d'une société contre un directeur et actionnaire. L'enjeu du litige était de USD 5 millions. Le droit applicable était le droit anglais. La procédure s'est déroulée en anglais.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant un contractant tchadien dans le cadre d'un litige complexe contre une société multinationale impliquant la violation de six contrats cadre. L'enjeu du litige était de USD 12.5 millions. Le droit applicable était le droit anglais. La procédure s'est déroulée en anglais et en français.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la AAA (*American Arbitration Association*), représentant un distributeur français d'équipement de cuisine contre un fournisseur américain dans un litige concernant la rupture brutale d'une relation commerciale. L'enjeu du litige était de USD 2 millions. Les droits applicables étaient le droit français et/ou le droit de l'État de New York. La procédure s'est déroulée en anglais.
- Conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant un réassureur en Afrique de l'Ouest dans un litige contre un réassureur et un actionnaire. L'enjeu du litige était de EUR 5 millions. Le droit applicable était le droit d'un État de l'Afrique de l'Ouest. La procédure s'est déroulée en français.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale, siège Londres, représentant une société d'énergie du Moyen-Orient dans un litige lié à la réhabilitation d'une centrale énergétique dans la zone du Conseil de coopération du Golfe (CCG). L'enjeu était de EUR 140 millions. Le droit applicable était le droit anglais. La procédure s'est déroulée en anglais.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant un sous-traitant dans le cadre d'un litige contre l'entrepreneur principal d'un projet de construction de centrale électrique en Afrique du Nord. L'enjeu du litige était de EUR 32 millions. Le droit applicable était le droit français. La procédure s'est déroulée en français.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la LMAC (*Lebanese Mediation and Arbitration Center*), siège Beirut, représentant une société de sécurité digitale contre une société d'investissement dubaïote dans un litige lié à un investissement sous forme de prêt. L'enjeu du litige était de USD 800.000. Le droit applicable était le droit libanais. La procédure s'est déroulée en anglais.
- Conseil dans plusieurs arbitrages *ad hoc*, représentant des sociétés exploitantes de commerces dans la grande distribution. L'enjeu de chacun des litiges oscillait entre EUR 500.000 et EUR 4 millions. Le droit applicable était l'équité et le droit français. Les procédures se sont déroulées en français.
- Conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant deux sociétés espagnoles dans un litige contre un entrepreneur Émirati dans le secteur de la construction concernant un chantier en Algérie. L'enjeu était de EUR 750.000. Le droit applicable était le droit français et la procédure s'est déroulée en anglais.

(suite)

Arbitrage

- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant une entité Ouest-Africaine d'un groupe pétrolier contre un trader dans le cadre d'un litige lié à l'approvisionnement de fuel lourd. L'enjeu du litige était de USD 2.7 millions. Le droit applicable était le droit français. La procédure s'est déroulée en français.
- Co-conseil dans un arbitrage *ad hoc*, siège Paris, représentant une société pétrolière dans un arbitrage contre un partenaire dans le cadre d'un litige lié à la fourniture à long terme de gaz naturel et la construction d'un pipeline au Moyen-Orient. L'enjeu du litige s'élève à plus de USD 450 millions. Le droit applicable est le droit français.
- Conseil dans un arbitrage et dans une procédure d'appel sous l'égide de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) représentant une société dans le cadre d'un litige lié à la vente de riz au Sénégal. L'enjeu du litige était de USD 2 millions. Le droit applicable était le droit anglais. La procédure s'est déroulée en anglais.
- Co-conseil dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant une société Ouest-Africaine dans le cadre d'un litige contre deux sociétés et un État concernant des raffineries et la fourniture de produits pétroliers. L'enjeu du litige était EUR 400 millions. Le droit applicable était un droit d'un État Ouest-Africain. La procédure s'est déroulée en français.
- Co-conseil dans la phase précontentieuse et dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant une société allemande dans le cadre d'un litige contre des sociétés et des individus dans le cadre d'un contrat d'investissement et de réticence dolosive quant à la comptabilité. L'enjeu du litige est de EUR 7 millions. Le droit applicable est le droit français. La procédure se déroule en anglais.

Conciliation / Médiation

- Conseil dans plusieurs conciliations et médiations CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris), représentant des sociétés exploitantes de commerces dans la grande distribution. L'enjeu de chacun des litiges oscillait entre EUR 500.000 et EUR 4 millions. Le droit applicable était l'équité et le droit français. Les procédures se sont déroulées en français.
- Conseil dans une conciliation puis une médiation CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris), représentant une société franchisée contre son franchiseur. L'enjeu du litige était de EUR 1.5 millions. Le droit applicable était l'équité et le droit français. Les procédures se sont déroulées en français.

Recours en annulation

- Co-conseil dans le cadre du recours en annulation d'une sentence rendue sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant une entité Ouest-Africaine d'un groupe pétrolier contre un trader dans le cadre d'un litige lié à l'approvisionnement de fuel lourd. Le recours portait sur l'obligation de révélation de l'arbitre.
- Co-conseil dans le cadre d'un recours en annulation d'une sentence rendue sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, représentant deux sociétés espagnoles dans un litige contre un entrepreneur Émirati dans le secteur de la construction concernant un chantier en Algérie. Le recours portait sur l'atteinte à l'ordre public.
- Intervention aux côtés d'une équipe représentant une société dans le cadre d'une demande d'exéquatur en France d'une décision arbitrale étrangère et d'un recours en annulation.
- Intervention dans le cadre d'un recours en annulation d'une sentence rendue à l'encontre d'un État et concernant la dépollution de sols.

(suite)

Secrétaire administrative

- Secrétaire administrative du Tribunal arbitral dans un arbitrage sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale et dont le siège est Abuja dans le cadre d'une concession au Nigéria. L'enjeu du litige est de EUR 21 millions.

Droit des affaires

- Conseil d'une holding dans le domaine de produits de santé ayant acquis des parts d'une société dans le contexte d'une opération d'IPO, aux fins d'éviter un contentieux entre associés et la direction. Le différend était soumis au droit anglais.
- Conseil d'une société dans l'événementiel bénéficiaire d'une concession pour un tournoi sportif au Moyen-Orient dans le cadre de l'application d'une clause limitative de responsabilité. Le différend était soumis au droit anglais.
- Conseil d'une société d'audit, d'expertise comptable et de conseil dans le cadre de la phase précontentieuse d'un différend l'opposant à un réseau du fait de coupures d'accès à des données et au retrait du réseau. Le différend était soumis au droit anglais.
- Conseil d'une société prestataire dans la création de sites et d'applications dans le cadre d'un différend l'opposant à une société suite au défaut d'exécution d'un contrat de prestations. Le différend était soumis au droit anglais.
- Conseil dans le cadre de négociations précontentieuses dans le cadre de la mise en service et de l'approvisionnement d'une centrale d'énergie en électricité et de plusieurs contrats soumis au droit tchadien.
- Conseil d'une société contre un cocontractant dans le cadre d'une renégociation de contrat et de clauses d'échelle mobiles de prix ayant pour objet le stockage de produits pétroliers. Le différend était soumis au droit français.
- Audit et conseil d'un groupe de sociétés dans le cadre de la cession, soumise au droit français, de magasins et d'entrepôts, notamment sur la reprise des contrats de financement, de leasing et des garanties et sûretés y attachées.
- Intervention aux côtés d'une équipe représentant une société française de télécommunications devant les juridictions françaises dans le cadre d'un litige relatif à la rupture brutale de relations commerciales, de contrats de distribution, de pratiques commerciales trompeuses et déloyales.
- Intervention aux côtés d'une équipe représentant des sociétés pharmaceutiques et des ressortissants français devant les juridictions françaises dans des litiges complexes et en série concernant des vices de produits de santé, des vices de produits pharmaceutiques et la responsabilité du fabricant et du distributeur.
- Intervention aux côtés d'une équipe représentant une société dans le cadre d'un arbitrage interne concernant des contrats de distribution exclusive de bière.
- Intervention aux côtés d'une équipe représentant des coureurs dans le cadre de procédures devant le Tribunal Arbitral du Sport relatives à une compétition automobile.
- Conseil d'une société dans des négociations suite à un litige tiré de la validité et l'application d'une clause de non-concurrence dans un contrat d'apport d'affaires.
- Conseil de deux sociétés ayant formé un consortium quant à la validité et l'application d'une clause de renonciation à recours.
- Conseil d'une société dans le cadre de négociations sur un contrat et une garantie à première demande dans le domaine de l'aviation civile.

(suite)

Banque et finance

- Conseil de banques, fonds d'investissements, sociétés d'assurance et groupes de sociétés sur leurs investissements et acquisitions, structuration de transactions et de sûretés connexes pour des investissements avec des actifs immobiliers sous-jacents ou des opérations sur actions.
- Conseil de banques, fonds d'investissements, sociétés d'assurance et groupes de sociétés en matière de droit bancaire, droit des sociétés, et financements structurés.
- Juriste intervenant dans la mise en œuvre de la réglementation AMF, notamment sur les lois et règlements relatifs aux instruments financiers, aux véhicules d'investissement et aux services d'investissement.
- Juriste en charge des négociations et de la rédaction de contrats pour les prestataires de services d'investissement, pour la distribution et la gestion de ces services, pour le conseil en investissement et pour les services de conservation.
- Juriste en charge de la négociation et la rédaction de contrats d'hébergement informatique, de licence et de maintenance de logiciels et d'accords de confidentialité pour un groupe d'investissement.